

Aéroport International de Genève

Approbation des plans pour l'aménagement du Terminal T2

Décision du 14 juillet 2005

En date du 7 juin 2004, respectivement du 10 février 2005, l'Aéroport international de Genève (AIG) a requis l'approbation des plans pour l'aménagement du Terminal T2.

La demande a fait l'objet d'une consultation, publiée dans la Feuille fédérale du 8 juin 2004 (FF 2004 1071).

Le 14 juillet 2005, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (ETEC) a approuvé les plans autorisant l'aménagement du Terminal T2.

La décision a été notifiée par courrier aux personnes qui ont déposé une opposition motivée auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile, dans le délai de mise à l'enquête. Sous réserve de l'art. 36d, al. 4 de la loi sur l'aviation (LA; RS 748.0), un recours peut être formé auprès de la Commission fédérale de recours en matière d'infrastructures et d'environnement, Schwarztorstrasse 59, Case postale 336, 3000 Berne 14.

Le dossier, comprenant le texte intégral de la décision et les actes déterminants, peut être consulté pendant les trente jours suivant la présente publication, de 9 h 00 à 12 h 00, à l'adresse suivante:

- Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, Police des constructions, Rue David-Dufour 5, 1211 Genève 8.

16 août 2005

ETEC
Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication

Aéroport International de Genève. Approbation des plans pour l'aménagement du Terminal T2

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	32
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.08.2005
Date	
Data	
Seite	4786-4786
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 832

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.